



PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Riom
Direction Départementale des Territoires
Office National des Forêts

NATURA 2000

COMITE DE PILOTAGE DES SITES :
ZSC GORGES DE LA SIOULE (directive habitats)
ZPS GORGES DE LA SIOULE (directive oiseaux)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 JUIN 2010

La réunion conjointe des comités de pilotage des sites des Gorges de la Sioule s'est tenue le 22 juin 2010 à la salle des fêtes d'Ebreuil sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALLART Sous-Préfet de Riom.

Présents :

Bernard	ALMERAS	ONF Bureau d'études Auvergne Limousin
Jacqueline	AUGEREAU	Maire de Miremont
Christian	BAYET	FD pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Puy-de-Dôme
Raymond	BONNAL	Conseiller municipal de Vicq
Nicolas	BONNEFOUS	UDSEA de l'Allier
Jean-Claude	BOUAMRA	ADIHAPRUS Vallée de la Sioule
Patrick	BOUCHET	Maire adjoint de Queuille
René	BOYER	FDEN Puy-de-Dôme
Jean-Pierre	BRUN	FD des chasseurs de l'Allier
Christophe	CHARRIER	DREAL Auvergne
Gérard	CHEFDEVILLE	Conseiller municipal de Miremont
Daniel	COUTIERE	Maire de Saint-Quintin-sur-Sioule
Laurent	DESANNAIS	ONEMA Puy-de-Dôme
x	de THOISY	Syndicat de la propriété privée agricole et rurale de l'Allier
Didier	DUBOISSET	Maire d'Ebreuil
Pascal	ESTIER	Maire de des Ancizes-Comps
Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	CRPF
Alain	FOURNIER	Syndicat des propriétaires forestiers du Puy-de-Dôme
Dominique	GAUTHIER	ONF
Alain	GIMENEZ	Maire adjoint d'Ayat-sur-Sioule
Michel	GRAND	Maire adjoint de Bègues
Marie-Claude	HUGON	Conseillère municipale de Bègues
Christian	LACROIX	DDT Allier
Jean-Yves	LALLART	Sous-Préfet de Riom
Romain	LEGRAND	CEPA
Michael	LELIEVRE	FD pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Allier
Viviane	LHOMMET	Conseillère municipale de Saint-Angel
Laurent	MALY	LPO
Sylvain	MARSY	DREAL Auvergne
Hugo	MAUGAIN	Maire adjoint de Mazerier

Michel MOULIN	DDT Puy-de-Dôme
Christian NONY	Conseiller municipal de Sauret-Besserve
Claude NONY	Maire de Vitrac
Jean NOTIN	Maire adjoint de Menat
Laure PELISSIER	ONF Bureau d'études Auvergne Limousin
Jean-Luc PONCHON	DR Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale
Gérard ROUGIER	Maire adjoint de Châteauneuf-les-Bains
Bruno SCHIRMER	CSA
Marc TOUZAIN	ONCFS Puy-de-Dôme
Christian VERNADEL	Maire de Saint-Jacques-d'Ambur

Excusés :

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne
 Le Président de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
 Le Président du Conseil Général de l'Allier
 Le Maire d'Ebreuil
 Les Sous-Préfets de Montluçon et Vichy, représentés par la DDT de l'Allier
 Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier

Après l'accueil des participants par M. le Maire d'Ebreuil, M. le Sous-Préfet ouvre la séance à 14 heures trente. La réunion a pour objet de dresser le bilan des actions réalisées sur la période 2009-2010 et de présenter le programme 2010-2011. M. le Sous-Préfet précise que le projet de Réserve Naturelle Nationale de la Sioule sera abordé lors des débats et que l'Arrêté concernant la Réserve Biologique Intégrale n'est pas encore publié.

1 – BILANS ET PROPOSITION DE PROGRAMME

Melle Laure PELISSIER, nouvelle animatrice du site pour l'ONF, présente les différents points de l'ordre du jour :

- bilan sur les MAET
- études scientifiques en cours
- la cartographie des habitats
- le marais de Vauvernier
- les suivis d'espèces
- le bulletin de communication
- les études d'incidences
- le contrat Natura 2000 sur la commune de Menat
- le programme 2010- 2011

Le support de la présentation sera joint au présent compte-rendu.

2 – SYNTHÈSE DES DÉBATS

Question sur la lutte contre la renouée du Japon

M. CHARRIER estime qu'il est très difficile de lutter contre cette plante invasive. Lorsqu'elle est installée c'est quasiment impossible. Il faut intervenir dès l'apparition des premières tiges sur un nouveau site. Il indique que le Conservatoire des Sites de l'Allier a testé avec succès, des actions prouvant qu'il est nécessaire d'intervenir tôt.

M. SCHIRMER précise que les vrais succès sur cette espèce sont rares. Cependant, certaines actions conduites dans le Val de Loire sont intéressantes. Un travail minutieux d'arrachage a été mené dans une gravière mais le travail et l'investissement sont considérables.

D'autres expériences ont consisté à réaliser des plantations denses au dessus de la renouée de façon à la priver de lumière mais sans succès.

La seule action efficace est le girobroyage répété 4 ou 5 fois par an jusqu'à disparition de l'espèce. L'opération est évidemment très coûteuse.

Questions sur la pratique des loisirs motorisés

La rédaction d'une charte de bonne conduite est proposée. Cette charte permettrait de maîtriser la pratique de ce loisir au niveau des associations qui voudraient bien la signer. C'est le cas pour d'autres activités : pêche et canoë-kayak. Mais la pratique « sauvage » reste le problème majeur.

Les aménagements du belvédère de Menat sont évoqués.

Melle PELISSIER indique que la barrière est destinée à empêcher les véhicules de stationner sur le bord de la lande et que la clôture barbelée a pour but de dissuader les motos de pénétrer le site.

Un intervenant estime que le problème n'est pas la mise en place d'aménagements dissuasifs, mais le non-respect de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Un autre intervenant souhaite que soient maintenus des sentiers ouverts à la circulation des motos.

ONF : Ce point sera abordé lors des groupes de travail (réglementation, statut des chemins...)

Le pouvoir de police des maires ne s'exerce que sur les voies publiques. Elles ne sont pas très nombreuses dans les gorges de la Sioule. Les dégâts se font souvent sur des chemins privés. Les propriétaires privés sont donc concernés et se doivent de réagir.

Il faudra tenir compte des expériences déjà existantes pour mettre en place des mesures cohérentes. L'objectif n'est pas d'interdire ces pratiques mais de les rendre compatibles avec les objectifs de protection pour une gestion durable du territoire.

Il est rapporté que le porte-parole des Chemins Libres auvergnats réalise un travail important de recherche d'une éthique du motard.

Monsieur le Sous-Préfet estime que le comportement de certains motards n'est pas respectueux de la réglementation ni de la propriété privée. La collectivité doit gérer pour ce qui la concerne le problème de ces pratiques, mais il appartient aussi aux propriétaires de se mobiliser.

Questions sur la déchetterie des Ancizes

M. ESTIER aborde le dossier de l'ancienne déchetterie des Ancizes afin d'apporter des précisions sur la présentation qui en a été faite : La déchetterie existante ne présente pas de danger. Elle doit être déplacée car située dans un rayon de 200 m autour de l'ancienne décharge (zone de servitude) avec en conséquence la réparation des incidences de l'ancienne décharge. Cette intervention va fortement améliorer la qualité du site.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'il s'agit d'un dossier important suivi avec beaucoup d'attention et traité en partenariat avec l'Etat, le Conseil Général et l'ADEME.

Questions sur les MAET

M. BONNEFOUS estime que les MAET ont été peu contractualisées (Allier notamment) car les agriculteurs sont déjà en zone vulnérable (Directive nitrate sur la Sioule) ce qui implique une maîtrise assez drastique des intrants dont les matières actives sont aujourd'hui moins nocives que par le passé. La mise en place de contraintes supplémentaires est difficile à supporter.

De plus les agriculteurs s'engageant dans des MAET doivent respecter un cahier des charges assez contraignant et la rémunération n'est pas très intéressante.

Le faible nombre d'engagements peut s'expliquer aussi par le retard de paiement des MAET. Les agriculteurs qui se sont engagés en 2009 n'ont pas encore été payés d'où une certaine méfiance. Cette situation n'est pas normale.

De plus, en Saône et Loire, les aides sont doublées par rapport à l'Auvergne. Les mesures ne sont pas assez incitatives en Auvergne.

M. MOULIN indique que le retard de paiement est dû à un problème informatique (nouveau logiciel de traitements des aides Osiris). Les MAET et les autres outils de gestion Natura 2000 sont tous de nature contractuelle, donc les engagements sont volontaires. Le déficit d'engagement sur la Sioule est plutôt le fait d'une communication insuffisante que d'un manque d'attractivité. La souscription des MAET est d'ailleurs très avancée sur les autres sites du département.

Un agriculteur se dit exaspéré que les MAET aient été mises en place sur un certain zonage et qu'aujourd'hui on propose la réactualisation du docob et l'intégration de nouvelles espèces. Les agriculteurs sont pris dans un engrenage dont ils peuvent sortir. Il y a une superposition des périmètres et des niveaux de protection. Il estime que ce système permet à des associations de protection de la nature d'exister et qu'on les retrouve sur tous les sites.

Une question porte sur le contenu de ces MAET en ce qui concerne les oiseaux. Ces mesures proposent la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la conservation du système bocager, le retard de fauche... en échange d'une rémunération.

Questions sur le projet de réserve naturelle nationale (RNN)

M. BOUAMRA demande avec insistance que les habitants ne soient pas exclus de ce projet conduit jusqu'à présent par les services de l'Etat et les associations naturalistes.

M. ESTIER estime qu'il faut tenir compte des activités exercées sur le territoire. Il prend l'exemple du canoë-kayak sur la Sioule dont l'interdiction serait dramatique pour le développement du territoire. Il s'étonne que le périmètre du projet de RNN comprenne le plan d'eau des Fades et craint que les résultats de nombreuses années de développement touristique et économique ne soient remis en cause.

M. CHARRIER répond que l'ensemble des activités sur la Sioule sera pris en compte dans le cadre des réunions de concertation.

M. BOUAMRA cite l'exemple de la RNN de Chastreix-Sancy où de nombreuses activités sont interdites dont l'escalade.

Enfin M. BOUAMRA exprime son mécontentement car trop de termes savants sont employés (noms d'espèces) dans la présentation qu'il souhaiterait plus accessible à l'ensemble des membres du copil.

M. le Sous-Préfet propose à l'ONF d'inclure davantage de photos d'espèces dans la présentation afin de la rendre plus concrète.

Dans le cadre de la concertation sur le projet de réserve, il annonce la mise en place de groupes thématiques et géographiques qui vont se réunir dès la rentrée de septembre afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux de ce territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie l'assistance et lève la séance à 17 heures.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Riom



Jean-Yves LALLART